

RÈGLEMENT DES CHALLENGES LES FOULÉES DES LUMIÈRES 2026

(Version du 02/11/2025)

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Foulées des Lumières 2026 proposent deux challenges collectifs ouverts à tous les participants du **10 km** :

- Challenge inter-entreprises
- Challenge inter-services de secours

Ces challenges ont pour but de favoriser la participation collective dans un esprit de convivialité, de cohésion et de fair-play.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les challenges sont ouverts à tous les participants du 10 km, licenciés ou non, remplissant les conditions prévues dans le règlement général de l'épreuve.

L'inscription au challenge s'effectue **lors de l'inscription en ligne sur le site officiel des Foulées des Lumières**, en sélectionnant :

- le type de challenge concerné (Entreprise ou Service de secours)
- le **nom exact** de l'entreprise, du service ou de l'unité

Les équipes peuvent être mixtes, sans limite d'âge ni de nombre de participants.

ARTICLE 3 – CLASSEMENT

Le classement des challenges repose exclusivement sur **le nombre de participants classés** à l'arrivée du 10 km sous le même nom d'équipe.

L'équipe comptant le plus grand nombre de coureurs à l'arrivée est déclarée **vainqueur** du challenge correspondant.

En cas d'égalité du nombre de participants classés, l'équipe dont **le dernier coureur aura franchi la ligne d'arrivée le plus tôt** sera déclarée gagnante.

ARTICLE 4 – RÉCOMPENSES

Un **trophée** sera remis à la première équipe de chaque challenge lors de la **cérémonie des podiums**, prévue vers **12h00**.

D'éventuelles autres distinctions ou récompenses complémentaires pourront être attribuées à la discrétion du comité d'organisation.

ARTICLE 5 – ESPRIT SPORTIF

Les participants s'engagent à concourir dans un esprit de camaraderie et de respect mutuel.

Aucun échange de dossard ou substitution de coureur n'est autorisé.

Toute irrégularité manifeste dans la composition d'une équipe pourra entraîner sa disqualification du classement du challenge.

ARTICLE 6 – DONNÉES ET PUBLICATION

Les noms des équipes et le nombre de participants par équipe pourront être publiés sur les supports officiels de l'événement (site, résultats, communication).

Les participants autorisent cette publication dans le cadre de leur inscription.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à un challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que du règlement général de l'épreuve.

*PAR LES SAPEURS-POMPIERS
DE L'EST GESSIEN*